



**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-deux sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/02/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 22 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard – Mme VILLEPONTOUX Cendrine – M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. Frédéric GARLOPEAU - M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra - M. SAVOGLOU Stéphane – M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAUX Catherine à Mme Martine HIVERT - M. Alain DEPIS à M. Olivier BEDJIDIAN - Mme GARREAU Isabelle à Mme Elisabeth MARTY- Mme RAULT Sylvie à M. Bernard LEGER Mme CARON Valérie à M. Jean-Bernard MARTIN - Mme DEPIS Séverine à Mme Mylène THOMES - Mme HERIGNY Stéphanie à Mme Carolle BARDELOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. Bernard LEGER est nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire informe l'assemblée que la réunion sur le vote du budget se tiendra le 10 avril 2024. Conformément à la loi, les convocations doivent être envoyées 12 jours avant au lieu de 5 jours.

Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

-Délivrance de concessions cimetière :

M. ROY (concession cinquantenaire) – Mme ETOURNEAU (concession cinquantenaire) – M. NEDELEC (renouvellement concession cinquantenaire) – Mme DEVINE (concession cinquantenaire) – Mme WELTZHEIMER (concession trentenaire) – M. NIZIOLEK (concession cinquantenaire) – M. PALLANDRE (concession cinquantenaire)

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 13 décembre 2023**

Mme le Maire fait part d'une erreur concernant le prénom de Mme HERIGNY qui n'est pas Christelle mais Stéphanie et demande s'il y a d'autres remarques.

Daniel BENOIST indique qu'il avait été dit que le projet de motion serait annexé au procès-verbal. Il demande si cela a été fait.

Mme le Maire précise qu'il est annexé à la fin du procès-verbal.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1 – Orientations budgétaires :

Document joint en annexe n°1

Mme le Maire précise que ce sont les 10èmes orientations budgétaires présentées ce soir. Selon elle, il y a 3 étapes importantes dans la vie de la cité. Tout d'abord les vœux à la population qui sont un bilan de l'année écoulée, ensuite les orientations budgétaires et le vote du budget. Elle rappelle que les orientations budgétaires sont un débat sur l'utilisation de l'argent public afin que le conseil municipal puisse assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Ce sont vraiment les missions régaliennes de la collectivité. Plusieurs propositions ont été faites dans le document transmis, elle rappelle que ce ne sont que des propositions et rien n'empêche d'amender ce document.

Elle tient tout d'abord à remercier Isabelle BONNET, Directrice générale des services, Marie Héïène VIELLECROZE, la comptable qui travaille en toute discrétion, Thierry AMALRIC qui relit tous les documents avec une vision externe et Dominique BASTIER Adjoint aux finances.

Avant de commencer les orientations budgétaires, elle évoque ce qui se passe au niveau national et international :

"C'est de plus en plus vif. Au niveau national, nous sommes tous soit acteurs soit témoins de cette crise du monde agricole. Il faut espérer qu'une solution soit trouvée très rapidement pour l'ensemble de notre agriculture française. L'ouverture du salon de l'agriculture a fait apparaître des échanges sous haute tension. Nous en sommes quand même au 5ème gouvernement ; ce dernier a-t-il été mis en place pour camoufler la dette abyssale de notre pays ? Je rappelle que la dette s'élève à 3.000 milliards ce qui est énorme. En 1981 elle était de 100 milliards, en 2014 : 2.000 milliards ; en moins de 10 ans on est passé à un peu plus de 3.000 milliards. Nous avons 100 milliards de déficit sur la balance extérieure et on est à 111 % de notre PIB ce qui est colossal. Nous nous demandons comment nous allons pouvoir se sortir de cette impasse. Quelque soit la responsabilité des élus, que ce soit au niveau national ou local, il n'est plus possible de fermer les yeux sur toutes ces dettes autour de nous et nous ne pouvons plus du tout être insensible à la dette publique.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ce qui se passe au niveau international notamment en Russie, on se dirige vers un pouvoir autocratique qui est de plus en plus dangereux pour notre Europe avec notamment dernièrement l'assassinat de

Navalny. Il y a cette guerre européenne puisque la guerre ukrainienne est une guerre européenne où j'espère que l'Europe saura faire ce qu'il faut de façon que Poutine ne la gagne pas et que nous, européens ne soyons plus impactés. Il y a aussi la guerre en Israël contre l'armée islamique du Hamas. Elle aussi est grave pour l'ensemble de la paix dans le monde et nous avons une pensée pour tous ces gens qui sont dans la souffrance.

Localement, nous rencontrons également des difficultés. Comme diffusé dans la presse dernièrement, ce sont les difficultés financières du conseil départemental de la Dordogne, celles de la communauté de communes. Mais également nos difficultés, avec les emprunts toxiques qui sont l'épée de Damoclès sur les finances de notre collectivité. On a beaucoup de mal à travailler sereinement.

Nous n'allons pas revenir sur la dette de notre pays. Il est annoncé une crise importante en 2024 notamment dans le domaine du bâtiment. Contrairement à ce que le premier ministre a dit, il pensait pouvoir tenir une croissance de plus de 1,4 % et en fait la Banque de France annonce une croissance entre 0,5 et 1 %. Tous les emplois qui ont été maintenus avec « le quoi qu'il en coûte » vont hélas arriver à terme et on s'attend à des licenciements en masse dans le bâtiment.

La loi de finances apporte plusieurs contraintes. Il va falloir isoler dans les budgets tout ce qui va toucher l'environnement. Nous allons passer à un compte financier unique : Nous nous sommes portés volontaires pour le faire dès 2025, donc il n'y aura plus de compte administratif ni de compte de gestion. Il y aura dorénavant un compte financier unique sachant que ce sera obligatoire à partir de 2026. Ce choix a été fait afin de travailler sereinement en amont cette obligation. Nous allons pouvoir pour cela être accompagné par le conseiller aux décideurs locaux.

La loi de finances de 2024 va revaloriser les bases de 3,9 % alors que l'année dernière elles avaient été réévaluées de 7,1 %.

Pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) c'est toujours le même souci ; à la grande époque de la décentralisation à savoir dans les années 80 à 83, l'Etat compensait au franc prêt les compétences transférées aux communes. Elle était calculée sur l'inflation et sur le PIB. Aujourd'hui ce n'est plus du tout le cas, cela a diminué au fur et à mesure, le calcul ne se fait même plus sur l'inflation.

Nous avons travaillé la situation financière de Saint-Astier avec la rétrospective en page 3.

Les recettes de fonctionnement : La grosse variation de 215.000 € correspond aux 7,1 % de revalorisation des bases fiscales,

Chapitre 74 : les dotations et participations augmentent. C'est la DSR (Dotation de Solidarité Rurale). Cette année elle devrait augmenter de 5,27 %, l'année dernière elle avait augmenté de 7,87 %.

Chapitre 75 : 17 725 € correspond aux loyers perçus à la maison médicale de santé, à la maison paramédicale, et à la location de la trésorerie.

Chapitre 77 et 78 : L'augmentation de + 45 000 € correspond à la vente du bâtiment du pavillon de la marée et d'un petit terrain à la borie, une délibération pour régulariser la vente de ce terrain qui datait de plusieurs décennies avait été prise.

Compte 78 : - 12 000 € correspond à des remboursements de sinistre, des mandats annulés, et la reprise de la provision pour l'emprunt suisse de l'année précédente. En 2022, la collectivité comptait deux emprunts, il n'en reste qu'un seul en 2023.

Les dépenses de fonctionnement :

- Charge à caractère général : + 169 710 € correspond à la hausse des dépenses d'énergie, l'entretien et à la sécurisation notamment du bois de Gimel avec la

chute des arbres.

- Chapitre 012 : c'est l'augmentation du point d'indice, les 1 % plus les 3,5 %
- Chapitre 65 : subventions d'équilibre pour le cinéma, le camping et le CCAS
- Chapitre 66 charges financières : + 98 358 €. Ce sont les intérêts de l'emprunt toxique avec le fond de soutien déduit. Nous avons eu une augmentation de 142 478 € et nous avons bénéficié d'un fond de soutien de 30.000 €.
- Chapitre 68 Amortissements : - 57 211 €

Dominique BASTIER explique que les charges de fonctionnement augmentent de 4.8 % et les recettes de fonctionnement d'environ 4,20 % mais malgré tout il y a une certaine stabilité.

Mme le Maire dit, concernant l'épargne, qu'il y a une différence de 26 364 € d'épargne brute par rapport à 2023 soit une augmentation de 2,71 % qui correspond à la masse salariale. En revanche l'épargne nette s'élève à + 137 467 € ce qui est important car c'est cette somme qui va permettre d'investir. En 2023 c'était l'inverse, il y avait moins d'épargne nette et plus d'épargne brute.

Concernant les dépenses d'investissement, sur le CA (Compte Administratif) 2023 sont notées les différentes opérations réalisées tout au long de l'année. Sur 2023, il y a 1 363 417 € de dépenses d'investissement avec un reste à réaliser de 571 629 €, pour mémoire en 2022 on était à 74 % de reste à réaliser.

Daniel BENOIST demande ce qu'il y a dans le hors opération.

Mme le Maire répond que le hors opération comprend l'achat de petit matériel, et surtout l'informatique. Cette année, il y a eu un gros investissement dans ce domaine notamment dans la protection des données contre la cybercriminalité. Il est prévu de continuer cet investissement puisque d'ici 2026 la téléphonie passera uniquement par la fibre et non plus par le réseau cuivré qui est amené à disparaître.

Les recettes d'investissement regroupent les taxes d'aménagement, le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée), et les diverses subventions perçues.

FCTVA : 137 975.15 € soit 107 200 € de FCTVA et 27 675 € de taxe d'aménagement

Op 10 : 166 181 € subvention de l'agence de l'eau perçue pour les travaux d'aménagement de la résidence Autonomie Pavillon des Forêts, et la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les travaux rue Clémenceau

Op 12 : 30 000 € subvention du Conseil Départemental pour les travaux de mise en sécurité de la Fabrique

OP 20 embellissement de la ville : 2 453 € solde des dotations de l'Etat allouées dans le cadre de la démolition des anciens garages près de la médiathèque

Op 23 (Gimel) : 4 986 € correspond à la DETR pour les travaux de la liaison douce de Gimel

Daniel BENOIST demande si les fonds de concours de la CCIVS sont sur l'opération 10.

Mme le Maire lui répond qu'ils sont dans les restes à réaliser car ils ne sont pas perçus. Tant que les subventions ne sont pas notifiées elles n'apparaissent pas dans le budget.

Daniel BENOIST explique qu'en général il y a des délibérations en conseil communautaire où ils siègent quand même.

Mme le Maire dit que le conseil départemental devait verser 24 000 € finalement cela a été supprimé. Elle invite ses collègues à faire comme cela afin d'éviter d'avoir des soucis.

Elle précise que la dette diminue petit à petit mais une collectivité n'est pas faite pour faire baisser uniquement la dette, il va falloir maintenant emprunter.

Daniel BENOIST demande s'il y a eu un emprunt de contracté en 2023.

Mme le Maire répond par la négative, il était prévu d'emprunter 500 000 € (250 000 € pour la médiathèque et 250 000 € pour la place du 14 juillet). Mais le projet de la médiathèque n'est pas assez avancé ; pour la place du 14 juillet, ils ont dépensé pour l'instant 12 000 € pour les études. Ils vont certainement emprunter 500 000 € pour les travaux de la place du 14 juillet qui vont commencer en septembre et peut être réemprunter à nouveau en 2025.

Mme le Maire continue la présentation des orientations budgétaires avec les emprunts à risque à savoir l'emprunt suisse. Elle rappelle que la collectivité a remboursé aujourd'hui 278 820 € de capital et 272 000 € d'intérêts et dit ne pas en voir la fin.

Daniel BENOIST demande si cet emprunt se termine en 2027.

Mme le Maire confirme mais dit que ce sont énormément d'intérêts à rembourser et c'est une énorme pression car en début d'année ils ne savent jamais combien ils vont payer d'intérêt.

Elle poursuit avec les budgets annexes cinéma et camping. Pour le cinéma les dépenses de fonctionnement correspondent aux achats de films, aux dépenses de personnel ; les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention d'équilibre versée par la collectivité et aux entrées de cinéma. Les investissements réalisés avec notamment le passage en led, l'acquisition d'une nouvelle caméra, et divers travaux pour l'amélioration et le confort des usagers.

Pour le budget annexe du camping :

Les dépenses de fonctionnement : les amortissements, les intérêts d'emprunts, les frais d'avocats pour l'étude de la vente de la SARL et diverses charges qui seront communiquées plus en détail lors du vote du compte administratif.

Les recettes de fonctionnement : participation de la commune, et divers travaux pour aider l'installation du fermier notamment la piscine, la toiture des sanitaires et de l'accueil.

Elle poursuit sur les orientations financières avec un rappel sur l'emprunt toxique avec un montant de l'annuité en hausse, entre 2023 et 2024 il a été réglé 288 000 € de plus ; ce qui payerait presque la 2eme partie des travaux de la rue Clémenceau car sans la maîtrise d'œuvre le montant des travaux de la rue Clémenceau et place du 8 mai s'élève environ à 395 000 €.

Elle fait un point sur la situation financière de la communauté de communes :

Mme le Maire rappelle que la communauté de communes est en réseau d'alerte, de plus est venu se rajouter un contrôle de la chambre régionale des comptes. La difficulté aujourd'hui de la communauté de communes est le montant des charges incompressibles qui s'élève à 70 %. L'endettement est très élevé puisque tous budgets confondus, il est à 13,6 millions d'euros ce qui est beaucoup. Depuis 2017, ils avaient averti la communauté de communes qu'il y avait un vrai souci financier. Du reste sa délégation de vice-présidente aux finances lui avait été retirée mais en attendant aujourd'hui c'est la 2eme fois que la communauté de communes est en réseau d'alerte et c'est inquiétant. De plus, ce qui la préoccupe c'est l'amateurisme dont ils sont témoins en conseil communautaire. Le 18 janvier, elle n'a pas pu assister à ce conseil communautaire pour soucis de santé mais il a été retiré de l'ordre du jour différentes questions car elles n'étaient pas légales. Elle souligne que les élus sont là pour porter des projets, donner des directions politiques et ils doivent être entourés de techniciens qui soient capables de leur dire ce qu'il est possible de faire ou pas. Elle trouve que régulièrement ils assistent à des mises en situation qui interpellent tout le monde et au dernier moment la communauté de communes se fait retoquer par la Préfecture qui leur demande de retirer les délibérations. Elle trouve cela très préoccupant. Elle a adressé un courrier au Préfet à ce sujet, pour l'alerter de leur inquiétude de voir ces délibérations retirées au dernier moment alors que l'ordre du jour qui était proposé était illégal. Elle précise qu'il n'est pas possible de refacturer une compétence à une commune parce que la communauté de communes ne peut pas payer.

Daniel BENOIST demande si c'était par rapport au versement au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Mme le Maire indique que c'était par rapport à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) .

Daniel BENOIST répond que ce n'est pas parce que ce n'était pas réglementaire.

Mme le Maire dit qu'ils ne peuvent pas uniquement viser des grosses entreprises, ce n'est pas légal.

Daniel BENOIST pense que ce n'était pas présenté comme cela et que ce n'est pas la raison du retrait.

Johnny VILAIN répond que c'est l'explication donnée en conseil communautaire.

Daniel BENOIST n'a pas participé au conseil communautaire mais il a eu un échange concernant la CFE.

Mme le Maire lui dit que cela dépend qui lui a répondu, si c'est la personne qui a monté la note de synthèse, il faut se poser des questions sur la véracité de la réponse.

Daniel BENOIST rajoute que sont illégaux les versements à Périgord Numérique mais il ne pense pas que ce le soit pour la CFE.

Johnny VILAIN répond qu'il a été annoncé en conseil communautaire que c'était une proposition illégale parce qu'elle n'était pas égalitaire envers toutes les entreprises.

Daniel BENOIST dit : « Actuellement ce n'est déjà pas égalitaire. »

Johnny VILAIN rétorque que le calcul qu'ils avaient fait n'était pas bon. Si cela avait été légal ils l'auraient laissé.

Daniel BENOIST rétorque que cela n'a pas été délibéré de toute façon.

Johnny VILAIN répond que cela a été retiré avant.

Mme le Maire explique qu'il y avait la participation pour Périgord Numérique. Pour la participation du SMBI, la DFCI et la CFE, ces trois compétences sont intercommunales et l'intercommunalité ne peut pas refacturer aux communes membres les prestations. Elle rappelle que la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) a été retirée dans l'illégalité, sauf les deux dernières fois où il y a eu un vote et que la loi a été appliquée celle-ci n'a pas été retirée.

Johnny VILAIN dit qu'aucune commission ne s'est réunie, et il leur est demandé de voter sur un sujet qui n'a pas été discuté avant. Il n'y a pas eu de débat.

Daniel BENOIST pense qu'il n'y a pas eu de commission finances pour aborder le sujet. En revanche, les élus communautaires avaient été conviés à un rendez-vous avec le Président, la Directrice Générale des Services, Dominique BASTIER et lui-même, ces choses-là ont été évoquées.

Mme le Maire signale que la communauté de communes fait des réunions de commissions finances sans chiffre.

Daniel BENOIST lui répond qu'il était à la dernière commission finances et il y avait des tableaux de chiffres.

Dominique BASTIER précise qu'à la réunion qui s'est tenue en petit comité avec M. DEFARGE, afin d'étudier les économies potentielles à faire, aucun chiffre n'a été présenté.

Mme le Maire dit : « quand on discute en « off » avec les collègues, ils commencent à douter. »

Johnny VILAIN dit qu'à la fin ce sont les administrés qui vont trinquer de la mauvaise compétence des gens.

Daniel BENOIST répond que les habitants de la communauté ne vont pas forcément trinquer,

dans la mesure où la DSC n'a pas été votée. Concernant l'augmentation des taux prévue, ce n'est pas encore voté.

Mme le Maire lui demande de quels taux il parle.

Daniel BENOIST lui répond que c'est ce qu'elle a écrit page 9, « de grands projets d'investissements envisagés 20 millions d'euros et d'un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élevé avec une augmentation des taux prévus ».

Mme le Maire rétorque que c'est ce qui est dit en « off » et « avant la fin de la mandature. »

Daniel BENOIST répond que cela a été évoqué, pour autant ce n'est pas acté.

Mme le Maire espère que tous les élus voteront contre.

Daniel BENOIST répond : « Tous, certainement pas. »

Mme le Maire lui dit que des élus l'appellent pour lui expliquer des choses par contre au moment du vote, ils font l'inverse. Leur rôle est de protéger la population.

Daniel BENOIST indique qu'il faudra bien trouver des solutions.

Mme le Maire répond qu'il faut faire des économies, il faut arrêter d'embaucher « à tour de bras. » Au pôle administratif de la communauté de communes ils ont pratiquement doublé les effectifs. « Dernièrement à l'urbanisme, il y a eu un recrutement supplémentaire alors que tout le monde sait qu'en 2024 les permis de construire vont baisser. Faut-il attendre d'être dans le mur comme le conseil départemental ? Maintenant, il n'est plus possible de faire autrement, il faut réduire et anticiper. Il n'y a rien de déshonorant de dire qu'on s'est trompé. Là, deux projets doivent sortir de terre : le centre de santé de Saint Léon et l'école de Sourzac. Il faut se concentrer sur ces 2 projets. On est une toute petite communauté de communes aussi on ne peut plus faire face à tout cela. »

Daniel BENOIST pense que c'est le cas. Aujourd'hui ce qui se dessine, dans la mesure où la DSC n'a pas été récupérée par la communauté de communes, il n'y aura pas le choix.

Mme le Maire lui dit qu'il a la même façon de penser qu'eux, il n'y a pas le choix. Mais elle n'est pas sûre que ce soit acté encore dans les esprits. Les élus doivent être capables d'anticiper. Pour donner un exemple, lors d'un conseil communautaire à Léguillac de l'Auche, où il était question des bâtiments et notamment de la demande de DETR pour l'école de Sourzac ; elle a précisé que compte tenu des problèmes financiers de la communauté de communes, la ville de Saint-Astier pouvait ajourner les travaux d'isolation de l'école maternelle pour se concentrer sur l'école de Sourzac et sur le pôle de santé. Ce n'était pas grave, car les travaux d'isolation s'élèvent à 800 000 €, et il n'y a que 400 000 € de subvention ; aussi il vaut mieux attendre une année, le principal au final étant que ce soit fait.

Daniel BENOIST dit qu'il y a forcément des compromis à trouver, des travaux qui peuvent être différés. Il est totalement d'accord avec cela, par contre concernant la mise aux normes, il n'y a pas trop le choix au niveau de la sécurité.

Mme le Maire acquiesce.

Daniel BENOIST pense qu'ils vont être concernés sur la commune de Saint-Astier sans tarder car si la communauté de communes ne peut pas investir sur la piscine, cette dernière risque d'être condamnée à terme.

Mme le Maire dit : « vous voyez l'isolation de la maternelle il n'y a pas d'obligation, ce n'est pas une mise aux normes. »

Daniel BENOIST lui répond dans le cadre de la loi Elan.

Mme le Maire rétorque que ce n'est pas obligé mais fortement conseillé. L'Etat met la pression en permanence sur les élus pour qu'ils le fassent mais ce n'est pas une obligation, en revanche pour la piscine, ça va en devenir une.

Daniel BENOIST dit : « Sauf si on la ferme. »

Mme le Maire en a parlé à Jean Michel Magne. Sauf si on laisse filer car c'est bientôt la fin du mandat et si en 2026 ils décident de partir sur le Grand Périgueux. Ce dernier a la force de frappe sur des gros projets. En 2017 quand il a été question de ne pas rejoindre le Grand Périgueux, elle invite les personnes à relire ce qu'elle avait dit en conseil communautaire : qu'ils devenaient une des plus petites communautés de communes et que très vite, ils seraient rattrapés et n'auraient pas les reins assez solides pour aller plus loin. « Aujourd'hui on y est, alors que faisons-nous ? »

Daniel BENOIST pense que ce sera débattu lors du rapport d'orientations budgétaires de la communauté de communes jeudi prochain.

Mme le Maire dit : « vous croyez qu'ils vont le mettre ? »

Daniel BENOIST répond : « C'est à l'ordre du jour enfin je n'ai pas vu l'ordre du jour. »

Mme le Maire rétorque : « Vous êtes certainement au courant de choses alors que nous ne le sommes pas. »

Daniel BENOIST dit : « je ne suis pas au courant mais le rapport d'orientations budgétaires doit se tenir dans un délai de combien de semaines avant le vote du budget ? »

Mme le Maire répond : « 10 semaines. »

Daniel BENOIST rétorque « par déduction c'est la semaine prochaine. »

Dominique BASTIER précise que la réunion a été décalée au 7 mars.

Mme le Maire rappelle qu'ils ont du personnel qui travaille sur des compétences intercommunales au niveau administratif et technique. Il y a quelques années la communauté de communes avait mis une enveloppe calculée par tranche de 500 habitants pour compenser le travail des agents sur les différentes compétences communautaires. La communauté de communes a fait le choix de ne plus donner d'attributions de compensation pour cela, l'année dernière ils ont perçu 2 tiers, un tiers cette année et pense que l'année prochaine, ils n'auront plus rien. Il a été fait un rappel sur les montants versés à la CCIVS, sur l'évolution des taux des impôts. A partir de 2021, ils auraient dû réinscrire en 2022 que le taux communal était additionné à celui du département. Selon elle, il est impossible de fermer les yeux sur le déficit de la dette publique quelle que soit donc il va falloir encadrer au maximum les charges à caractère général. A ce sujet, cette semaine, le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) va commencer à éteindre certaines armoires de minuit à 6 heures du matin excepté le centre-ville conformément à la délibération qui avait été prise. Cela fait partie de la réduction des coûts et sur l'impact environnemental.

Daniel BENOIST dit que rien n'est précisé sur l'évolution des taux d'imposition en 2024.

Dominique BASTIER dit : « On n'a pas encore voté »

Daniel BENOIST est d'accord mais demande la tendance.

Mme le Maire envisage de les maintenir, si c'était possible de les baisser ; mais pense que c'est compliqué.

Daniel BENOIST répond : « Si on doit baisser il faut le savoir pour le vote du budget. »

Mme le Maire dit que des réunions des commissions vont se tenir mais ne pense pas pouvoir baisser à cause des charges de personnel. Elle aimerait passer 2024 sans ouverture de ligne de trésorerie car si c'est le cas, cela créerait des charges financières. Ce qu'elle craint le plus, c'est l'emprunt toxique, si l'année prochaine il augmente encore. La difficulté est là car il peut augmenter jusqu'en 2027.

Stéphane SAVOGLOU demande si après il redescend aux alentours de 4%.

Mme le Maire confirme mais précise qu'aujourd'hui les taux sont supérieurs à 12 %.

Daniel BENOIST dit qu'il est beaucoup question de cet emprunt toxique à juste raison parce que c'est vrai que c'est douloureux pour les finances de la commune. Il y a quelques années,

la question s'était posée de savoir si on ne pouvait pas le rembourser et le transformer par un autre emprunt sauf qu'il y avait de lourdes pénalités. Le cabinet Klopfer avait conseillé de le garder. C'est un choix qui a été fait, peut être que ce n'était pas le bon, mais dit qu'il faut maintenant assumer.

Mme le Maire rétorque qu'il y avait 700 000 € de pénalités de retard.

Daniel BENOIST dit : « quand vous dites chaque fois on se prend 140.000 € de plus, il n'en serait plus question aujourd'hui. »

Mme le Maire dit qu'il y avait 700 000 € de retard, sans polémiquer ils venaient de découvrir une situation financière plus que tendue. La 1^{ère} épargne nette s'élevait à 34 000 € et ils n'auraient jamais pu absorber 700 000 € de pénalités de renégociation.

Daniel BENOIST dit : « si, en faisant un emprunt supplémentaire. »

Mme le Maire dit qu'on ne peut pas compenser un emprunt par un autre.

Daniel BENOIST répond que les taux étaient bas à l'époque.

Mme le Maire confirme.

Daniel BENOIST dit que le choix était différent.

Mme le Maire préférerait à la limite faire un emprunt pour désamianter le collège que de mettre 700 000 € comme ça. C'est un choix, peut-être que l'avenir dira qu'un mauvais choix a été fait.

Dominique BASTIER précise que l'emprunt a été renégocié en 2006 et aujourd'hui encore il y a 1 600 000 € à rembourser. L'emprunt était légèrement supérieur à 3 millions à l'époque, seule la moitié est remboursée et il court jusqu'en 2044.

Mme le Maire poursuit :

« Continuer bien sûr la maîtrise de la dette. Au niveau de la masse salariale l'application du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) depuis le 1^{er} janvier va impacter le budget. Étant donné qu'il n'y a pas eu de commission ressources humaines avant ce conseil, nous souhaitons aborder et débattre ensemble sur la prime du pouvoir d'achat d'un montant maximum d'environ 300 à 800 € et destinée qu'à certains agents en fonction de leur salaire, et de leur temps de travail. Certains salaires qui dépassent un certain plafond ne peuvent pas percevoir cette prime. L'idée était d'être le plus possible dans l'équité de proposer au futur CST qui devra se réunir rapidement de verser cette prime à l'ensemble des agents, et de statuer sur le montant.

Daniel BENOIST dit que cette prime n'a pas de caractère obligatoire comme dans le privé, et dans le privé elle ne s'applique pas dans toutes les entreprises. C'est en fonction des résultats, si une entreprise fait de bons résultats et qu'elle a une politique sociale en général elle la met en place mais ce n'est pas une obligation. Il pourrait y avoir pour les collectivités territoriales la même approche.

Mme le Maire précise que jusqu'en juin 2024 il n'y a rien d'obligatoire.

Daniel BENOIST confirme, et même après.

Mme le Maire dit qu'après juin 2024, ce sera une décision de l'Etat, deviendra-t-elle obligatoire ou pas ? Cela fait partie des contraintes budgétaires qu'ils ne maîtrisent pas.

Daniel BENOIST répond que tant qu'elle est facultative et si la collectivité peut en faire bénéficier les agents, il trouve que c'est toujours intéressant de le faire. Selon lui il faut être pédagogue et expliquer aux agents pourquoi il leur a été attribué la prime pouvoir d'achat. Il l'a pratiqué dans le privé et ils prenaient soin de bien expliquer aux salariés en versant la prime pouvoir d'achat, de leur dire que si dans l'année la structure avait fait un excédent suffisant, cela permettait de verser la prime ; mais dans la mesure où c'était une prime

exceptionnelle non obligatoire, c'était selon les résultats de l'entreprise l'année d'après.

Mme le Maire est tout à fait d'accord. Elle propose d'aller à la rencontre de chaque agent lors de la signature des arrêtés dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP pour leur expliquer qu'effectivement cette année si tout le monde est d'accord, cette prime peut être versée. Expliquer aussi à ceux qui ne sont pas à temps complet qu'ils percevront moins que ceux qui sont à temps complet. Le but étant de faire une approche pédagogique la plus pertinente possible.

Daniel BENOIST dit : « et par écrit, pas uniquement par oral. »

Mme le Maire lui demande s'il a eu des mauvais retours après.

Daniel BENOIST dit que ce n'a pas été forcément le cas mais que c'est mieux qu'il y ait une trace écrite.

Mme le Maire explique que quand ils feront signer cet arrêté, cela permettra aussi de rappeler aux agents lorsqu'ils lisent leur bulletin de paye qu'il ne faut pas uniquement lire le net à payer. Car il y a le prélèvement à la source pour les impôts, le prélèvement de la mutuelle..., qu'il faut prendre en compte, et tout additionner, le salaire serait un peu plus élevé. Elle demande alors s'ils sont d'accord pour sa mise en place.

Dominique BASTIER dit qu'il faut préciser que c'est exceptionnel.

Mme le Maire poursuit sur la liste des projets et demande s'il y a des questions.

Daniel BENOIST dit que par rapport au débat qu'ils viennent d'avoir, certains projets sont-ils vraiment nécessaires et n'y aurait-il pas d'autres priorités à fixer ? Selon eux, le projet de médiathèque n'est pas prioritaire et bien d'autres choses devraient passer avant notamment l'effacement des réseaux, la réfection des trottoirs qui posent de sérieux soucis qui se dégradent d'année en année.

Mme le Maire se réjouit qu'il dise cela car selon elle, il faut absolument récupérer la compétence voirie, la réfection des trottoirs est une compétence communautaire.

Daniel BENOIST lui précise qu'au niveau de la compétence voirie tout ce qui est centre-ville reste une délégitation pour chaque commune, c'est la commune qui décide.

Mme le Maire répond : « parce qu'on le veut bien »

Daniel BENOIST rappelle que la communauté de communes donne un fond de concours.

Mme le Maire l'entend bien, et précise que la ville de Saint-Astier a investi sur une compétence qui n'est pas la sienne 1 million 3 ces dernières années.

Daniel BENOIST dit : « les autres communes aussi, comme Montanceix, Neuvic. »

Mme le Maire ne regarde pas ce que les autres maires font, elle n'a pas à juger. Elle demande de récupérer la compétence voirie afin de pouvoir faire ce qu'ils souhaitent. Elle ne voit aucun intérêt pour une communauté de communes qui de surcroît aujourd'hui est en difficulté financière d'avoir la compétence voirie.

Daniel BENOIST répond que même s'ils ne l'ont pas, ils peuvent quand même faire des travaux de voirie. Ce ne sont pas les AC (Attributions de Compensation) d'investissements sur la partie voirie qui sont importantes.

Mme le Maire dit : « mais peu importe. »

Daniel BENOIST stipule : « ça veut dire qu'il faut y aller, on bénéficie du fond de concours. »

Mme le Maire répond que ce n'est pas logique ce qu'il dit.

Daniel BENOIST réplique : « Comment ça ce n'est pas logique ? »

Mme le Maire rappelle que la communauté de communes a la compétence voirie dans les zones économiques ; actuellement il y a un problème avec une impasse située dans une

zone économique et bien la communauté de communes dit que c'est à la commune de le faire.

Daniel BENOIST dit qu'il était là question de la voirie du centre-ville et lui demande de rester sur le centre-ville.

Mme le Maire rétorque qu'il faut parler voirie globale et arrêter de compartimenter.

Daniel BENOIST dit : « Si on récupère la compétence voirie sur toutes les communes, on ne va pas récupérer tant AC d'investissement que ça. »

Mme le Maire dit que ce n'est pas pour récupérer les AC. Plus aucune communauté de communes n'a la compétence voirie, il en est souvent de même pour les écoles. Elle comprend cette volonté d'avoir voulu tout un tas de compétences pour que la base du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) soit importante ainsi que pour la DGF. Maintenant qu'ils sont au pied du mur, elle souhaite récupérer la compétence voirie, ne plus être obligé de quémander en conseil communautaire, car les projets peuvent être retoqués, et que faire dans ce cas-là ?

Daniel BENOIST lui dit de présenter les projets, la communauté de communes s'engagera sur le fond de concours qui n'est pas important et ce sera ensuite terminé.

Mme le Maire rétorque que quand il n'y a pas d'argent c'est quand même important, de plus après, il y a la liberté. Comme récupérer la compétence du petit patrimoine ? En 10 ans la communauté de communes n'a jamais fait une l'once d'intervention sur le petit patrimoine. Pendant le 1^{er} mandat c'était une équipe de bénévoles qui nettoyaient tous les lavoirs de la commune. Maintenant c'est l'entreprise OSEA. Thierry AMALRIC travaille sur un projet de parcours de tous les lavoirs, c'est normalement une compétence communautaire. Elle ne fait que constater.

Daniel BENOIST ne voit pas d'opposition particulière sur le principe à ce que la compétence voirie soit reprise par les communes. Ce qu'il a voulu dire juste avant c'est que pour autant on peut faire davantage de travaux sur la voirie communale sans pour autant que ce soit transféré. Il est d'accord que ce sera plus simple si c'est transféré mais pour autant on peut quand même en faire davantage

Mme le Maire rappelle : « cette année on a investi un million sur la voirie quand même. »

Daniel BENOIST dit : « Quand vous voyez l'état du réseau. »

Mme le Maire a vu sa question sur la place des marronniers. Elle lui demande que lorsqu'ils ont connaissance que quelqu'un est tombé, ils n'attendent pas une réunion du conseil municipal pour le signaler. Ils n'en ont pas entendu parler mais confirme que cela va être réparé. La Colas avait réalisé les travaux pour 150.000 €.

Thierry GOUSSARD dit que ce n'est pas le problème de la Colas, c'est un problème de raccord. Une dame l'a interpellé à ce propos. Il ne voit pas ce qu'il pouvait faire.

Mme le Maire dit : « venir nous le dire. »

Thierry GOUSSARD lui a dit d'aller à l'accueil de la mairie pour le signaler.

Mme le Maire dit qu'elle n'est pas venue mais ils vont réparer. Ce revêtement a fait crever tous les marronniers, il va falloir tous les couper, c'est un gros chantier. Elle rappelle qu'à chaque fois qu'ils font des travaux, ils font le sous-sol et l'aérien.

Daniel BENOIST lui demande où est le rond-point place Michelet car il est précisé « sécurisation du rond-point. »

Frank PONS répond que c'est un projet de création de rond-point franchissable pour sécuriser le carrefour.

Mme le Maire dit que cela devrait être payé par le Département car c'est une voie départementale mais on leur a dit que ça allait être compliqué.

Daniel BENOIST lui conseille de voir avec le vice-président chargé des routes, « on est bien placé il me semble. »

Mme le Maire répond que tout laisse à penser que le département ne pourra pas le faire donc ils vont voir s'il est possible de le réaliser.

Daniel BENOIST lui conseille d'insister.

Mme le Maire lui demande s'il s'y est rendu Place Michelet, il y a des trous qui se creusent avec les intempéries malgré les interventions régulières des services techniques.

Daniel BENOIST demande : « l'installation de caméras supplémentaires c'est prioritaire ? »

Mme le Maire sait qu'il est contre.

Daniel BENOIST répond : « ce n'est pas dans les priorités si on était à votre place. »

Mme le Maire rétorque que c'est un projet pourtant bien subventionné.

Daniel BENOIST demande si la rénovation du hall du centre culturel est aussi une priorité ?

Mme le Maire confirme et dit ne jamais l'y voir.

Cendrine VILLEPONTOUX précise qu'elle y est régulièrement et ne l'a jamais vu aux spectacles de la saison culturelle.

Daniel BENOIST indique que cela fait un petit moment qu'il n'y est pas allé. Dans les OB il y a évidemment un point qui les interpelle et sur lequel il suppose qu'ils auront l'occasion de débattre, c'est sur la potentielle vente du camping.

Mme le Maire dit que ce ne sera pas la potentielle mais la vente du camping.

Daniel BENOIST rétorque : « mais ce n'est pas décidé. »

Mme le Maire dit qu'il y a tout un process mais ils vont le vendre. Ça ne fait pas partie des missions régaliennes des collectivités de gérer des campings. L'expérience qu'ils ont eue en 2023 avec le fermier, leur a ouvert les yeux. En 7 mois il a mis le camping dans un état lamentable. Elle conseille d'aller voir les avis sur Google. Les touristes venaient en permanence se plaindre à la mairie. C'était une vraie catastrophe. La chance qu'ils ont eue, est qu'il paye et qu'il ne se mette pas en redressement. Elle rappelle que c'est une SARL qui porte la DSP, si demain la SARL est en redressement suivi d'une liquidation ; pendant 3 ans il n'est plus possible de faire quoi que ce soit. Elle estime qu'ils ont eu beaucoup de chance car la SARL a été revendue en début d'année et une personne souhaite se porter acquéreur de ce camping. Ils ont rencontré le secrétaire général de la préfecture pour connaître la procédure, c'est une longue démarche aussi elle demande aux adjoints de réunir leur commission pour travailler sur la vente du camping. Le service des domaines est venu ce jour pour faire l'estimation et une expertise a été réalisée. Elle pense que c'est le moment de le vendre.

Daniel BENOIST pense qu'il faudra prendre le temps de tout peser, tout bien anticiper car c'est quand même un choix qui doit être pris en toute connaissance de cause et en toute conscience des risques pouvant être engendrés derrière. Qu'en est-il si demain le nouveau propriétaire est à un moment donné défaillant, que va-t-il se passer ?

Mme le Maire dit : « la même chose sauf que vous n'avez plus le camping à votre charge. »

Daniel BENOIST demande ce qu'il en est du terrain à l'entrée de la ville.

Johnny VILAIN dit qu'il est bloqué dans le PLU et le sera aussi dans le PLUi.

Daniel BENOIST pense qu'il faudra en débattre au sein d'une commission.

Johnny VILAIN dit qu'il faut le cloisonner en fait, il se situe en zone inondable.

Daniel BENOIST pense qu'il ne faut pas être dans la logique de vendre pour s'en débarrasser mais la vente doit répondre à une stratégie particulière.

Mme le Maire voit que les mentalités ont changé entre le moment où ils ont signé la DSP en

2015 et aujourd'hui. Aujourd'hui un chef d'entreprise va prendre des risques pour quelque chose qui lui appartient. Ce qui n'était pas dans la mentalité d'y a 10 ans.

Daniel BENOIST suggère de laisser arriver le nouveau gérant et d'observer.

Mme le Maire dit qu'ils sont en train de nettoyer et qu'il y a une grosse différence par rapport à ce qui a été fait. Ils vont essayer d'ouvrir au mois d'avril. Ils vont changer de nom. Il s'appellera désormais « le camping le Périgord. »

Daniel BENOIST remarque qu'il n'est pas évoqué dans les OB l'obligation pour les communes depuis le 1^{er} janvier de mettre en place des points de collecte biodéchets.

Mme le Maire précise que c'est en cours ; ils mettent dans les orientations budgétaires que les gros projets. Pour elle, installer des composteurs ne fait pas partie des orientations budgétaires.

Thierry AMALRIC dit qu'à Périgueux, ces points d'apport volontaires sont retirés à cause de l'apparition de rats.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

19'51 à 19'53 Christiane PERRIN s'absente.

1.2 – Ouverture de crédits :

Dominique BASTIER présente la question : L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Aussi, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au niveau de l'opération suivante pour pouvoir engager des dépenses en cas de besoin sur les chapitres suivants :

- **Opération 26 – Saint-Astier – Horizon 2040** + 50.000,00 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.3 – Demande de subvention au titre du fonds vert pour la pose d'un PEI (Point d'eau incendie) :

Il est envisagé de continuer à installer au moins un point d'eau incendie supplémentaire par an sur la commune. Les lieux à prévoir sont Leybardie, Leybarterie et les granges de Magentout.

Le coût estimatif est de 6.000 € Hors Taxes.

Des subventions sont possibles au titre du fonds vert à hauteur de 30%. Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière correspondant.

Dominique BASTIER précise que pour l'année 2024 c'est le lieu-dit de Leybardie qui sera prioritaire.

Daniel BENOIST demande si ce sont des bornes ou des bâches.

Dominique BASTIER dit qu'il s'agit de poteau incendie sur le réseau.

Stéphane SAVOGLU demande si c'est au niveau du nouveau lotissement.

Frank PONS répond que c'est au niveau des nouvelles constructions.

Mme le Maire précise que les emplacements ont été étudiés avec les pompiers, et si le réseau le permet, s'il y a assez de puissance.

Johnny VILAIN dit que des études sont réalisées.

Daniel BENOIST fait remarquer que ça aurait pu être une bâche parce que maintenant dans les villages quand il n'y a pas le réseau suffisant, des bâches sont mises en place.

Johnny VILAIN explique ce qui est préconisé pour les gens qui veulent construire sur un terrain boisé. S'ils ont l'autorisation de déboisement, il va leur être demandé l'installation d'une bouche incendie ou la possibilité d'installer une bâche sur leur terrain.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

II – RESSOURCES HUMAINES, EMPLOI, COMMUNICATION INTERNE

2.1 – Poste du Directeur des Services Techniques :

Par délibération en date du 13 décembre 2023 et en raison de la mutation du Directeur des Services Techniques, il a été prévu d'ouvrir le poste à tous les grades définis dans la déclaration de vacance d'emploi soit technicien, technicien principal 1^{ère} et 2^e classe, ingénieur et ingénieur principal.

Faute de recrutement d'un fonctionnaire, le poste est ouvert à un agent contractuel conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8 2^e du Code Général de la Fonction Publique.

Le recrutement s'étant porté sur un technicien Principal de 1^{ère} classe, il est donc proposé d'ouvrir ce seul grade.

Mme le Maire signale que le nouveau directeur des services techniques prend ses fonctions le vendredi 1^{er} mars.

Stéphane SAVOGLU demande des informations sur ce recrutement.

Mme le Maire précise qu'il arrive du Grand Périgueux.

Daniel BENOIST demande s'il était déjà directeur des services techniques.

Mme le Maire précise qu'il était directeur des ateliers de Coulounieix-Chamiers, à la tête de 30 agents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1 – Avenant pour les travaux de la rue Clémenceau :

Frank PONS rappelle que lors du conseil municipal du 22 mars 2023, la proposition de l'entreprise COLAS a été validée pour un montant de 395.805 € TTC.
Un avenant numéro 1 est présenté avec une moins - value financière de -13.961 euros HT.

Frank PONS explique que cette moins value correspond au fait qu'au départ il était prévu du mobilier urbain mais après réflexion ce dernier allait pénaliser le confort visuel de ce quartier et a été remplacé par des potelets, aussi le coût est moindre.

Annexe n°2 - Avenant de l'entreprise COLAS

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

3.2 – Choix du maître d'œuvre pour les travaux de la place du 14 Juillet et de ses ruelles adjacentes :

Une consultation de 3 maîtres d'œuvre a été lancée le 7 décembre 2023 auprès de :

- TEC.INFRA (24110 SAINT ASTIER)
- DSG-TOPO (24400 SOURZAC)
- BEINTECH (24430 MARSAC)

Les résultats sont les suivants :

- TEC.INFRA 39.800 euros HT
- DSG-TOPO 47.700 euros HT
- BEINTECH 44.000 euros HT

Le Conseil Municipal doit choisir le maître d'œuvre pour cette opération.

Frank PONS propose de retenir l'offre moins disante de TEC INFRA.

Daniel BENOIST dit que lors du dernier conseil municipal quand ils avaient abordé le projet des travaux Place du 14 Juillet, « Mme le Maire avait dit que de toute façon se serait Tec infra qui mènerait la maîtrise d'œuvre, il se trouve qu'ils sont les moins-disants, donc ça tombe bien. »

Mme le Maire répond : « parce qu'ils avaient fait l'étude d'urbanisme. »

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

La proposition de Tec infra est retenue pour 39 800 € HT

3.3- Transfert de parcelles reconnues inutiles à la concession autoroutière :

Annexe n° 3 - Projet de transfert de propriété des 106 parcelles des ASF

Par décision n° 724/01 du 19 octobre 2011, la délimitation des emprises de l'autoroute A 89 a été approuvée sur la commune de SAINT-ASTIER.

Suite à l'approbation du dossier de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC), les actes de transfert au profit des collectivités concernées auraient dû être rédigés. Cela n'a pu être fait.

Aussi, afin de régulariser cette situation, l'Etat, représenté par la Direction des Finances Publiques, propose le projet d'acte de transfert des 106 parcelles reconnues inutiles à la concession autoroutière, et devant revenir à la commune de Saint-Astier.

Une délibération du Conseil Municipal autorisant la signature de cet acte est nécessaire.

Le transfert est effectué par acte administratif et à titre gratuit.

Frank PONS explique que lors de la création de l'autoroute dans les années 95/96, il y a eu un droit de préemption sur différentes parcelles appartenant à la commune. Au bout d'un certain nombre d'années, elles reviennent à la collectivité. Ils vont donc récupérer 106 parcelles représentant 52 289 m², ces petites parcelles jouxtent l'autoroute.

Stéphane SAVOGLU demande ce que compte en faire la mairie.

Frank PONS répond qu'elles ne sont pas exploitables.

Stéphane SAVOGLU dit que ça va peut-être sous-entendre de l'entretien, de la mise en sécurité.

Frank PONS répond de l'entretien, mais de toute façon, ils n'ont pas le choix.

Daniel BENOIST demande si on peut envisager la vente de certaines parcelles à des propriétaires riverains.

Mme le Maire acquiesce.

Frank PONS dit que c'est dommage de n'avoir pas eu connaissance de ces transferts plus tôt. Car à l'époque de l'installation des colonnes enterrées ; à Blanquine par exemple il y a une parcelle qui appartenait aux autoroutes qui leur revient, et à l'époque ils ont refusé l'installation des colonnes à cet endroit, et sur d'autres secteurs.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

3.4 – Convention de servitude avec ENEDIS :

Annexe n°4 : Convention ENEDIS

Le raccordement de la borne IRVE, située place du 19 mars 1962 doit être modifié, un câble souterrain doit être mis en place sur la parcelle communale BS 465.

Il est donc nécessaire d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

3.5 – Travaux d'éclairage public – Remplacement d'un foyer vétuste chemin de la Pinède :

Suite à une impossibilité de dépannage, un remplacement d'un foyer vétuste (n°1150) est à prévoir chemin de la Pinède.

Le coût estimatif s'élève à 1.488,25 € HT soit 1.785,90 € TTC.

Conformément au règlement d'intervention du SDE 24, la participation de la commune s'élève à 65% de la dépense HT, soit un coût estimé à 967,36 € HT.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'engagement de ces travaux.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

3.6 – Abandon manifeste :

Une procédure pour abandon manifeste a été engagée à l'encontre de l'immeuble situé 3, rue Valbrune cadastré BP19.

Un procès-verbal provisoire du 28 février 2023 et un procès-verbal définitif du 19 septembre 2023 ont été notifiés au propriétaire.

La publication de l'engagement de la procédure a été diffusée dans les éditions du 24 mars 2023 du journal Sud-Ouest et de la Dordogne Libre.

A ce stade, le conseil municipal doit déclarer l'immeuble en état d'abandon manifeste et autoriser Madame le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour que ce bien abandonné soit mis en sécurité.

Stéphane SAVOGLU demande ce qu'ils comptent en faire exactement.

Mme le Maire dit que l'urgence est de le sécuriser car ils ont peur que le balcon tombe.

Daniel BENOIST pense que si la procédure d'expropriation est poursuivie, il y aura forcément à un moment donné un coût car on n'exproprie pas gratuitement.

Mme le Maire répond par la négative car c'est un abandon du lieu.

Daniel BENOIST dit : « le propriétaire ne répond pas ? »

Mme le Maire confirme en disant que cela va faire environ 10 ans qu'ils sont sur cette affaire.

Stéphane SAVOGLU dit qu'il y a d'autres bâtiments à l'abandon.

Mme le Maire répond qu'ils sont peut-être à l'abandon mais il y a des propriétaires.

Daniel BENOIST demande ce qu'il en est pour l'immeuble qui est sécurisé Place Saint-Astier.

Mme le Maire répond que c'est presque fini. Ce n'était pas un bien sans maître, il appartenait à une dame qui était sous tutelle. Ils avaient réussi à le vendre mais la personne est décédée aussi la procédure recommence mais elle pense que ce sera réglé en 2024.

Daniel BENOIST demande : « Selon la même procédure ? »

Mme le Maire répond par la négative parce qu'il y a des héritiers. Ce n'est pas un bien sans maître il n'y a pas d'abandon. La difficulté c'est qu'il y a des biens que les gens n'entretiennent pas, malgré les rappels.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

- **Questions des élus de la liste Avec Vous Saint-Astier Autrement :**

1-Ecluses temporaires D41 à l'intersection des rues Paul Bert et Alsace Lorraine. Pourquoi avoir prolongé le test de 6 mois ?

D'autant plus que cette écluse temporaire pose des soucis majeurs, signalés par les usagers et riverains : Sortie des rues Paul Bert et Alsace Lorraine peu évidente et parfois dangereuse + affaissement de la chaussée liée au rétrécissement,

Frank PONS explique que les écluses sont toujours en place. Un radar pédagogique a été installé qui a démontré que la vitesse n'est pas forcément excessive sur ce secteur. Les écluses montrent que ça fait ralentir les automobilistes. Une écluse amène effectivement des affaissements d'accotement. Malheureusement les conducteurs ne respectent pas toujours le code de la route, les priorités et forcent le passage. Suite à cela il y a eu 2 accidents matériels pour refus de priorité. Ceux qui évitent les écluses débordent énormément et vont rouler sur l'accotement. Le département en est informé, a constaté les faits, il y a une réflexion en cours. À ce jour il n'a pas de retour et attend que le technicien de l'unité d'aménagement de Mussidan le recontacte. La communauté de communes est informée également car la voirie est une compétence communautaire. Ils attendent cette réunion pour réfléchir peut-être à la mise en place non plus de chicanes mais d'une écluse qui rétrécirait de part et d'autre la chaussée avec un axe de priorité de passage qui serait par contre dépiacé.

Daniel BENOIST pense que ça paraît quand même plus logique.

Sandra DECHENOIX TOURENNE précise qu'avec les 2 stops, c'est compliqué et qu'il faudrait revoir l'emplacement.

Frank PONS dit que l'emplacement envisagé serait en amont de l'intersection quand on sort de St Astier plus au niveau de la Place du Périgord, à environ une vingtaine de mètres par rapport à l'intersection. Mais comme c'est une voie départementale même si c'est en intramuros ils sont obligés d'attendre le département.

2- Le chemin communal reliant le village des chapelles au château de Puyferrat n'a cessé de se dégrader tout au long de l'automne et de l'hiver suite au passage de véhicules et en particulier de ceux de pratiquants de l'association des archers d'astérius.

Le chemin est devenu impraticable notamment pour les randonneurs, les nuisances occasionnées à l'environnement et aux riverains sont autant de points qui questionnent alors, qu'un arrêté municipal du 16 janvier 1995 interdit la circulation du 01/11 au 31/05 sur ce chemin.

D'autre part, pourquoi la commune a-t-elle ré-empierre récemment, l'entrée du chemin alors que celui-ci est interdit à la circulation ?

Pourquoi ne faites-vous pas respecter cet arrêté dont on voit bien ici au regard des dégradations constatées, tout l'intérêt ?

Olivier BEDJIDIAN explique que l'association « les archers d'Astérius » a signé une convention avec le propriétaire du Château de Puyferrat et de ce fait l'accès aux parcelles ne peut pas leur être interdit. Ils ont rencontré les différents propriétaires riverains des lieux, hormis la plaignante qui n'était pas présente, le passage des véhicules ne leur posait pas de problème. Ils ont demandé à l'association de laisser le maximum de véhicules sur la partie goudronnée et d'autoriser seulement quelques véhicules notamment ceux chargés de matériels afin qu'ils puissent décharger à proximité. Ils ont constaté effectivement que le chemin s'est fortement dégradé notamment en raison des intempéries et ils ont demandé au Président de l'association le 9 février de bien respecter le stationnement des véhicules sur la partie goudronnée des Chapelles de telle façon que le chemin ne soit pas plus endommagé. Vu l'état du chemin ils ont décidé d'empierrier afin que les cyclistes, les randonneurs puissent utiliser à nouveau ce chemin, sans s'enfoncer. Si le chemin continue à se dégrader pendant la période d'application de l'arrêté, il est envisagé d'installer une barrière en bois pour interdire le passage.

Frank PONS rappelle qu'il n'y a pas uniquement les véhicules des archers d'Astérius qui utilisent ce chemin, mais aussi ceux des chasseurs. Lors d'intempéries on ne prend pas les chemins avec des véhicules pour ne pas les endommager. Il regrette d'en arriver là mais l'installation de la barrière risque d'aboutir si ce n'est pas respecté. C'est dommage.

Daniel BENOIST acquiesce d'autant plus que le chemin est sérieusement endommagé. Et il y a des endroits où on ne peut plus passer sans s'embourber.

Olivier BEDJIDIAN précise qu'ils vont continuer l'empierrement quand les sols le permettront. Le Président de l'association des Archers d'Astérius a informé qu'ils ont déposé une main courante à la gendarmerie concernant une petite tension avec le riverain sur la partie des Chapelles.

Daniel BENOIST dit que cet arrêté pris en 95 avait de bonnes raisons de l'être car si on le laisse trop se dégrader cela aura un coût conséquent pour la commune pour le remettre en état.

Olivier BEDJIDIAN confirme mais comme il disait, personne ne peut interdire à quelqu'un d'accéder à une parcelle privée.

Daniel BENOIST pense qu'il pourrait y accéder de façon beaucoup plus proche par le côté de Puyferrat.

Olivier BEDJIDIAN rappelle qu'au niveau de la convention ce n'était pas établi comme ceci, le propriétaire préserve son château.

Mme le Maire voulait juste rajouter qu'Olivier a fait un énorme travail de médiation, il est sur ce dossier depuis un an et demi.

3 - Place des Marronniers :

Qu'envisagez-vous, pour remédier aux dégradations d'une partie du revêtement de la place des marronniers ? et ce d'autant plus que les irrégularités du sol seraient à l'origine de récentes chutes.

Frank PONS va voir ce qu'il est possible de faire sur le revêtement mis en place actuellement. Il va étudier cela avec le nouveau Directeur des services techniques.

4 – Camping :

Avec le changement de gérant, avez-vous des informations concernant :

- La date d'ouverture 2024
- La nouvelle offre qui sera faite : Nbr de Mobil homes ,.....

Daniel BENOIST demande si elle connaît le projet du nouvel acquéreur.

Mme le Maire lui répond qu'il souhaite installer des tentes, des bulles, d'autres mobil homes. Il a planté environ 2.000 arbustes pour redessiner correctement les emplacements, il continue à élaguer à nettoyer. Le mini golf est hors d'usage. Il a repeint entièrement l'appartement à l'étage qui était dans un état lamentable alors qu'il était neuf, il veut rapidement remettre en état la partie accueil. Concernant la restauration, il travaillerait avec des food-truck. Il se propose de venir en conseil municipal expliquer son projet.

5 - Motion collecte des OM :

Nous renouvelons notre demande de délibération sur le projet de motion déjà proposé pour le CM du 13/12/2023. Face aux interpellations d'Astériens et du collectif poubelles la vie ainsi qu'à nos constats quotidiens, nous proposons que soit portée à l'ODJ du prochain Conseil municipal, la motion suivante :

Proposition de motion_e conseil municipal de SAINT ASTIER, porte-parole de ses administrés exprime sa vive inquiétude au regard de la gestion des points d'apports volontaires sur la commune et de la mise en œuvre de la redevance incitative et notamment :

- L'éloignement des points d'apports d'un nombre important de foyers
- Les containers trop vite saturés notamment en centre-ville, ayant pour conséquence un dépôt des sacs au pied des PAV ce qui provoque une dégradation de l'environnement et de l'image de la ville.
- La non prise en compte des besoins réels sur les déchets incompressibles (couches, litières, matériel médical à usage unique...)
- La non-conformité des points d'apports pour un certain nombre de citoyen(ne)s (personnes âgées, handicapées, de petite taille...). Inadaptés pour certains ou malgré leur bonne volonté, ils se voient obligés de réintroduire une deuxième fois leur carte car la trappe s'est refermée le temps de se baisser pour prendre leur sac.
- Les prix pratiqués de la redevance incitative, supérieurs à ce qu'était la TEOM pour de nombreux ménages, pénalisent les faibles revenus importants en Dordogne. De plus la hausse annoncée pour 2024 de 5.6% ne fait qu'accentuer les mécontentements liés à un service qui dysfonctionne et qui s'est largement dégradé depuis la mise en place des PAV et de la REOMI.

Nous entendons de façon récurrente :« On doit payer toujours plus pour toujours moins de service » ?

Nos concitoyens ont le sentiment d'avoir perdu un service public de +

Nous ne pouvons aujourd'hui que faire le constat, face à l'ensemble des dysfonctionnements cités, d'une forte incompréhension d'une grande majorité de nos concitoyens et donc d'un non consentement à ce nouveau mode de collecte qui a pour conséquences de multiplier les incivilités (Forçage des systèmes d'ouverture, dépôts sauvages, tri anarchique.....).

Nous appelons donc de nos vœux, que le SMD3, fasse évoluer dès que possible la gestion de la collecte des déchets en prenant en compte l'ensemble des dysfonctionnements constatés et en privilégiant une gestion qui priorise avant tout la pédagogie en lieu et place de la contrainte et de la sanction financière ce qui permettrait une bien meilleure responsabilisation des citoyens.

Olivier BEDJIDIAN :

« Sur le dernier conseil municipal, vous avez souhaité déposer une motion concernant la collecte de déchets réalisée par le SMD3, suite à l'entrevue que vous avez également eu avec le collectif « Poubelle la vie ».

Nous vous avons demandé le report sur le prochain conseil étant donné qu'une réunion sectorielle était organisée par le SMD3 mi décembre 2023.

Au cours de cette réunion plusieurs points ont été abordés dont certains répondent aux attentes du collectif :

1 – Éloignement des points d'apport :

Problème d'installation dans le secteur Ouest (Redondie- La Vaure -Route de Saint-Léon et Fontaneau) :

- Actuellement aucun propriétaire ne souhaite vendre de parcelles de terrain ni établir de convention avec le SMD3

- La commune n'est pas propriétaire de parcelles dans ce secteur

Etudier les possibilités avec les parcelles transférées par les autoroutes s'il en existe dans ce secteur.

Cependant des PAV (Gare et Baty) sont installés sur les trajets de vie des usagers.

Le SMD3 peut encore installer des points sur notre commune. Il a mis en place un service de collecte en porte à porte pour les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion, mais également pour les personnes isolées familialement (c'est un contrat établi entre le particulier et le SMD3 mais le coût est supérieur à la Redevance incitative).

2 – Containers saturés :

Les containers sont équipés de sonde pour connaître en temps réel le niveau de remplissage pour déclencher un retrait des matières dans les meilleurs délais. Le problème c'est que les gens déposent à l'extérieur des containers alors que ces derniers ne sont pas pleins aussi le SMD3 n'a pas l'indication pour déclencher un passage. Cependant après signalement le service technique du SMD3 intervient rapidement sur la borne présentant une anomalie ou un dépôt sauvage.

-Retrait des dépôts sauvages par des équipes de ramassage, en plus des collectes prévues

-Un service verbalisation a été mis en place

-Incivilité à condamner (dégradations des bornes, la destruction par incendie et les dépôts sauvages) coût 2 millions d'euros en 2023

3 – Déchets incompressibles :

Les personnes qui génèrent ce type de déchets disposeront d'ouvertures supplémentaires. Elles devront se faire connaître auprès du SMD3 (fournir un justificatif d'achat) et seront exonérées de la part variable de la redevance incitative (remise gracieuse prise en charge par le SMD3).

Les déchets médicaux à risque infectieux sont pris en charge en déchetterie

Litière végétale acceptée dans le cadre du compostage

Daniel BENOIST demande ce qu'il en est pour les couches des bébés.

Olivier BEDJIDIAN explique que cela n'a pas été évoqué mais cela peut faire l'objet d'une avancée.

4 – Non conformité des PAV :

Le SMD3 a testé un dispositif pour faciliter l'accès aux trappes notamment pour les containers aériens.

A Saint-Astier nous disposons que de bornes enterrées ou semi-enterrées (excepté pour les grands cartons)

5 – Tarification :

La TEOM était adossée à la taxe foncière. En Dordogne elle pénalisait un nombre important de personne notamment celle vivant seule dans des maisons. Rappelons que Saint-Astier a fait partie pendant des années des communes à la taxe foncière la plus élevée (36,71%) (à laquelle il faut rajouter la partie du département et celle de la CCIVS)

Aujourd'hui la redevance incitative est basée sur la production de déchets pour être en conformité sur l'évolution dans la gestion de ces derniers

Rappel : 2015 (Ségolène Royal) la Transition énergétique impose de diviser par 2 le tonnage enfoui d'ici à 2025. Localement baisse du tonnage (Entre 2019 et 2022 moins 44 % et 2022 à 2023 moins 25%)

La Redevance Incitative a fait l'objet du processus suivant :

- Juillet 2018 : délibération de principe
- Juin 2022 : institution de la Redevance Incitative
- Novembre 2022 : Vote des tarifs applicables en 2023 (vote quasi unanime des adhérents au SMD3 (les communautés de communes et Syndicats)
- 2023 : mise en place d'une commission consultative à plusieurs collèges (Professionnels – particuliers – Elus.....) qui sera consultée pour apporter des améliorations

Le SMD3 a tenu compte de certaines remarques pour apporter des améliorations dans la gestion des déchets et reste ouvert à d'autres propositions notamment en s'appuyant sur la commission consultative.

Pour conclure

Considérant que la Motion a été incluse dans le procès-verbal du conseil municipal du 13/12/2023

Considérant que la motion a été lue en réunion sectorielle du SMD3 en décembre 2023

Considérant que par la suite, le collectif a été reçu par le SMD3

Considérant que le collectif n'a jamais répondu aux différentes sollicitations de la Mairie

Considérant que l'ensemble de ce dispositif a été acté en conseil communautaire

Nous vous invitons à présenter cette motion non pas en conseil municipal mais en conseil communautaire. »

Daniel BENOIST demande s'il sera possible d'avoir par écrit son intervention.

Olivier BEDJIDIAN acquiesce.

Daniel BENOIST demande s'il a prévu de le remettre au collectif ?

Olivier BEDJIDIAN les a tenus informés de la réunion sectorielle, des avancées mais il n'a pas eu de retour.

Daniel BENOIST demande si c'est possible d'avoir son intervention avant l'envoi du procès-verbal de cette réunion afin d'avoir les éléments s'ils sont sollicités.

La séance est levée à 20 heures 55.

Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Le secrétaire de séance,
Bernard LEGER